



Transitions urbaines en Val-de-Marne #36 : la vague de surf qui ne fait pas envie à Créteil



© collectif du Lac de Créteil



Au sommaire de notre verticale Transitions urbaines cette semaine : le projet de vague de surf sur le lac de Créteil est loin de faire l'unanimité, d'autant qu'elle ferait voltiger l'eau à une époque de l'année où le lac est généralement pollué aux cyanobactéries. Et aussi : téléphérique, transports, chasse, enquêtes publiques en cours, festival Ecofest...

Environnement

Le projet de vague de surf qui énerve à Créteil

Contexte. Créées dans les années 1960 dans le sillon de la planification des villes nouvelles, la douzaine d'îles de loisirs de la région tentent depuis quelques années de repenser leur modèle économique. En 2019, un [rapport de la Chambre régionale des comptes](#) a documenté cette crise du modèle. En 2023, la région a initié une démarche "Réinventons les îles de loisirs franciliennes" pour les faire évoluer, avec des partenaires. En parallèle, Waveriding Solution, une startup française qui développe une vague artificielle de surf, *Okahina wave*, "respectueuse des milieux naturels", cherche des spots pour installer son projet, prochainement opérationnel au Futuroscope. C'est dans ce contexte que la société a proposé d'installer sa vague à l'île de loisirs de Créteil. Le gestionnaire de l'île située au lac artificiel de Créteil, le Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG), a alors lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) officiel pour mettre l'entreprise en compétition avec d'éventuels concurrents, afin d'avancer sur le projet de manière conforme. La zone concernée serait située dans un périmètre de 11 hectares. Cet AMI a permis à Waveriding Solution de répondre avec son projet de vague.

A LIRE AUSSI

Transitions urbaines en Val-de-Marne #33 : la cave du 19e sauvée par le Loto du patrimoine, géothermie, vélo, logements, métro

Transitions urbaines en Val-de-Marne #34 : un nouveau projet immobilier face au chêne quadricentenaire, géothermie, énergie solaire

Transitions urbaines en Val-de-Marne #35 : la préfète met son veto à l'abattage d'arbres / nouveau bus en plateau briard

Transitions urbaines en Val-de-Marne #32 : un super tunnel pour assainir la Seine, renaturation, nuisance aéroportuaire, manif L214, enquêtes publiques



Projet de vague Okahina par Waveriding

Cyanobactéries

En ville, le projet suscite toutefois la réserve, à commencer par celle du Collectif du lac de Créteil, qui a largement [détaillé le projet sur son site](#). L'un de ses fondateurs, Michel Noël, rappelle en préambule qu'il n'y a eu aucune concertation préalable et que ce projet ne tient donc pas compte des "tenants et aboutissants" du site, à savoir "son historique, la biodiversité, les riverains, les usages". L'ami du lac relève par ailleurs que "la qualité de l'eau du lac n'est pas exceptionnelle l'été, en raison du déversoir du Mont Mesly", et qu'il y a du reste des restrictions d'usage en période estivale en raison de la présence de cyanobactéries. Loin de l'image idyllique de vague de surf au milieu d'une étendue d'eau turquoise, c'est, en effet, [un lac rempli de tâches vertes qu'a ainsi documenté cet été le collectif du lac de Créteil](#). Les riverains, eux, ont commencé à donner de la voix sur leur site internet.

Recevez notre newsletter

Choisissez le département

- Val-de-Marne
- Seine-Saint-Denis

Adresse e-mail

M'INSCRIRE



Collectif du Lac de Créteil

© Collectif du Lac de Créteil

Photo prise à l'été 2024 pour illustrer la présence de tâches vertes pouvant devenir une épaisse couche visqueuse en raison d'une efflorescence de cyanobactéries

60 euros de l'heure

De son côté, le maire PS de Créteil, Laurent Cathala, émet également des réserves, rappelant dans un communiqué que la ville n'a pas été engagée dans ce projet à ce stade, et "considère comme indispensable, avant toute décision, la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'avoir une connaissance plus précise du montant de l'investissement nécessaire, de l'économie globale du projet et de l'accessibilité de cette pratique en termes de prix pour les usagers". "En l'état actuel des premières informations communiquées par la société porteuse du projet, la municipalité ne peut en effet se satisfaire des tarifs envisagés pour cette pratique – autour de 60 euros de l'heure – qui sont prohibitifs. De plus, le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la mise en place de cette structure sont lourds – près de 24 millions d'euros – et nécessitent immanquablement un plan de financement engageant les différentes collectivités représentées au sein du SMEAG", poursuit l'édile.

(Brève mise à jour le 9/10)